

# ENFERMEMENT DES MIGRANTS

*Le "mode de gestion" privilégié des migrations*

## LE MOT DE MIGREUROP

Depuis les années 1990, l'enfermement est devenu un instrument privilégié de gestion des populations migrantes en Europe et au-delà. Cette privation de liberté, qui s'opère au seul motif que des personnes n'ont pas respecté les règles relatives au franchissement des frontières et/ou au séjour, est une source permanente de violations des droits des migrant-e-s (durées de détention de plus en plus longues, conditions matérielles et juridiques inacceptables). Derrière l'objectif officiel de rationalisation de la gestion migratoire, l'institutionnalisation de la détention des étranger-e-s vient en réalité criminaliser celles et ceux qu'on désigne comme indésirables, en alimentant la xénophobie. Cette politique a un coût humain et financier énorme pour nos sociétés. Depuis 2002, Migreurop documente et dénonce les effets de ces politiques migratoires de l'Union européenne. Le réseau demande aux gouvernements de cesser d'utiliser la détention à des fins de contrôle migratoire, et appelle les opinions publiques à refuser toutes les logiques d'enfermement des étranger-e-s.

## ENFERMEMENT = VIOLATIONS DES DROITS



*Au cœur de la politique d'immigration et d'asile, l'enfermement des étranger-e-s se développe aujourd'hui de façon inquiétante. Les camps, dispositifs emblématiques de la mise à l'écart de populations jugées indésirables, sont le lieu de nombreuses violations des droits fondamentaux.*

L'enfermement administratif des étranger-e-s dépourvus de titre de séjour en règle recouvre des réalités différentes, tant du point de vue des formes de la détention que de ses modalités et de ses finalités.

Les camps « fermés », véritables lieux de privation de liberté, servent en général à identifier les personnes

et à examiner leur situation en vue de leur admission sur le territoire ou de leur expulsion. Mais d'autres lieux dits « ouverts », le plus souvent destinés à l'hébergement provisoire des demandeur-euse-s d'asile dans des zones isolées, relèvent de la même logique : sous couvert « d'accueillir » les personnes migrantes, ils permettent leur contrôle administratif et social.

À ces formes officielles de détention s'ajoutent les lieux « invisibles » d'enfermement, ces espaces informels où, au prétexte de l'urgence, les autorités détiennent des individus à l'abri des regards et en dehors de tout cadre légal (commissariats, stades, parkings, prisons, locaux (aéro)portuaires, chambres d'hôtel, etc.). Enfin, la mise à l'écart des étranger-e-s passe par leur mise en errance et leur relégation aux abords des frontières et dans des quartiers, où ils/elles n'ont d'autre choix que de se trouver et sont soumis à la précarité.

À partir des années 1990, les États membres de l'Union Européenne (UE) ont développé un arsenal de dispositifs législatifs, administratifs et politiques visant à accueillir, trier et renvoyer les étranger-e-s. Pivots de ce système, les camps se sont agrandis, perfectionnés et multipliés. En ne tenant compte que des camps fermés, la cinquième édition de la « Carte des Camps »<sup>1</sup> de Migreurop en dénombre 473 dans 44 pays pour une capacité totale connue de près de 37 000 places.

Adoptée en 2008, la directive « retour »<sup>2</sup> est significative de la banalisation du recours à la détention comme mode de gestion des migrations. Elle ouvre notamment la possibilité d'enfermer et d'expulser des personnes vulnérables telles que les mineur-e-s, d'utiliser des prisons de droit commun pour des étranger-e-s en instance d'expulsion et de prononcer des interdictions d'entrée sur le territoire de l'UE de cinq ans. De plus, elle fixe à 18 mois la durée maximale de détention, s'alignant ainsi sur les pratiques les plus répressives de l'UE. Enfin, elle précise que l'accès des ONG aux camps peut « être soumis à autorisation », limitant ainsi le droit de regard de la société civile.

Les visites réalisées par Migreurop sont venues confirmer la dégradation de la situation : la directive a opéré une harmonisation par le bas des

législations européennes. Malgré les euphémismes employés dans le langage officiel, la détention administrative s'apparente au système carcéral et entraîne de nombreuses atteintes aux droits fondamentaux (accès aux soins, droit d'asile, assistance juridique, etc.). La récurrence des phénomènes de désespérance, d'automutilation voire de tentative de suicide est révélatrice du caractère à la fois insupportable et pathogène de l'enfermement. Les juges européens ont d'ailleurs reconnu la réalité des conditions de détention irrespectueuses de la dignité humaine en acquittant des détenus accusés d'actes de révolte et d'évasion en Italie et en Grèce.



Camp de détention de Venna (Grèce).

Alors que les associations intervenant dans les camps ont largement démontré l'inefficacité de la détention administrative, celle-ci n'a jamais été remise en cause par les autorités. Les camps, au-delà de leurs objectifs affichés, sont surtout un outil de communication politique. S'ils ne dissuadent pas les candidats au départ pour l'UE, ils « rassurent » l'opinion publique face à ceux qu'on a désignés comme des « ennemis », nourrissant ainsi le racisme et la xénophobie.

## QUELQUES CHIFFRES

En Europe et à ses frontières, le nombre de lieux d'enfermement est passé de 324 en 2000 à 473 en 2012.

En 2012, 570 660 étranger-e-s ont été détenu-e-s dans le territoire de l'Union, 252 785 en ont été expulsé-e-s.

En 2008, la directive « retour » a fixé la durée maximale de détention à 18 mois. En pratique, il y a de grandes variations selon les pays : jusqu'à 45 jours en France, jusqu'à 60 jours en Espagne et au Portugal, jusqu'à 12 mois en Grèce et en Pologne, jusqu'à 18 mois en Italie et Allemagne.

## OPEN ACCESS NOW

Parce que les citoyen-ne-s doivent pouvoir connaître les conséquences des politiques mises en place en leur nom, Migreurop et Alternatives Européennes ont lancé en octobre 2011 la campagne Open Access Now afin de promouvoir un accès inconditionnel de la société civile et des journalistes aux centres de détention d'étrangers et de mettre fin à l'opacité qui règne autour des lieux d'enfermement.

Une campagne de visites a été organisée en 2012 dans plusieurs pays en Europe et au-delà. Y ont participé des parlementaires, des journalistes et des associations. Les entraves au regard extérieur, les mauvaises conditions d'hébergement - rappelant bien souvent le milieu carcéral - et les atteintes aux droits fondamentaux sont les principaux constats révélés.

### La mobilisation se poursuit :

- >> Visites régulières
- >> Interpellation au sein du Parlement européen
- >> Récolte, analyse et diffusion de l'information
- >> Contentieux sur les refus de visites
- >> Création d'un pôle média
- >> Travail sur l'enfermement hors de l'UE et sur les lieux « invisibles »

[www.openaccessnow.eu](http://www.openaccessnow.eu)

1. Voir p. 4 «Pour aller plus loin».

2. Directive 2008/115/CE

# QUAND L'EUROPE EXTERNALISE

## LA GESTION DES MIGRATIONS À LA LIBYE

*En 2011, la Libye s'est retrouvée sur le devant de la scène internationale avec la révolution issue du Printemps arabe et la chute de Kadhafi. Elle est cependant moins connue pour son rôle actif dans la gestion des migrations, en collaboration étroite avec l'Union européenne (UE).*



Camp de détention de Gharyan - Burashada (Libye) : sortie pour travail forcé.

La Libye est sûrement le cas d'école le plus révélateur des arrangements passés entre les pays de l'UE et leurs voisins en matière de gestion des flux migratoires. Au détriment des réfugié-e-s, l'UE « externalise » le contrôle de ses frontières, l'enfermement des étranger-e-s et la conduite des expulsions en sous-traitant ces tâches aux États voisins contre une aide financière<sup>1</sup>.

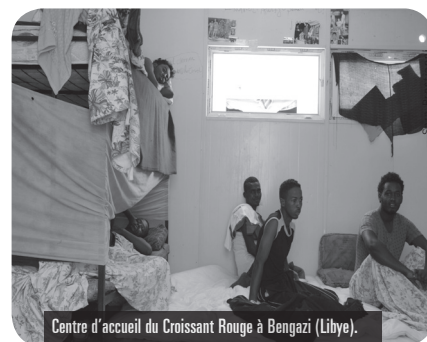
Ainsi, dès 2005, un plan d'action UE/Libye est mis sur la table afin de renforcer les contrôles aux frontières maritimes, rénover des centres de détention et favoriser le dialogue avec les pays d'origine des nombreux-ses migrant-e-s présent-e-s en Libye (avec pour objectif de faciliter les expulsions).

Une façon d'inciter Kadhafi à faire des migrant-e-s une monnaie d'échange pour bénéficier de l'aide au développement fournie par l'UE.

Mais pour faire pression sur l'UE, Kadhafi n'hésitait pas à jouer sur les peurs européennes face à l'immigration africaine en menaçant régulièrement d'« ouvrir le robinet », c'est-à-dire qu'il permettait le départ de centaines de migrant-e-s vers l'Italie sur des barques de fortune, en levant une partie des contrôles des garde-frontières libyens sur les côtes. C'est d'ailleurs ce qu'il fit durant le printemps 2011 pour répondre aux attaques de l'Otan.

La révolution n'a pas changé la donne pour les réfugié-e-s : accusé-e-s faussement par les différentes factions libyennes d'avoir été des mercenaires de Kadhafi, des migrant-e-s originaires de Somalie, Erythrée, Ethiopie, etc. sont actuellement victimes de violences xénophobes. Leur situation ne s'est donc pas améliorée après la chute du régime. Une mission d'enquête<sup>2</sup> réalisée par la FIDH, JSFM et Migreurop en juin 2012 a montré que des

centaines de migrant-e-s continuent d'être détenu-e-s dans des conditions inhumaines et que leurs droits sont l'objet de sérieuses violations. Certains d'entre eux/elles sont enfermé-e-s depuis des années dans des lieux désormais gérés par des milices locales sans aucune aide juridique ou médicale. D'autres sont recruté-e-s par des employeurs extérieurs selon des méthodes qui s'apparentent au travail forcé. Des boat people y sont renvoyés sans tenir compte de la situation qui prévaut dans le pays. Une réfugiée somalienne témoigne : « Après cinq jours de traversée, nous avons été secourus par un bateau commercial. Deux personnes sont mortes dans notre bateau. (...) Le bateau commercial nous a ramenés vers la Libye. Puis les garde-côtes libyens nous ont récupérés. Ils nous ont tabassés à notre arrivée. Onze d'entre nous ont été amenés dans un hôpital (...) puis ils ont été ramenés au centre. Parmi nous, il y a cinq femmes enceintes ». Ainsi, il semble que les actuelles autorités libyennes et l'UE aient repris le flambeau des négociations qui prévalait avant la révolution, en vue de la « lutte contre l'immigration clandestine ».



Centre d'accueil du Croissant Rouge à Bengazi (Libye).

1. Voir la première note de *Migreurop* sur les accords de réadmission (juin 2012) : <http://www.migreurop.org/article2222.html>

2. Voir le rapport « Lybie en finir avec la traque des migrants » (octobre 2012) : <http://www.migreurop.org/article2208.html>

# Pour aller plus loin

## SITES RESSOURCES

- > Migreurop  
[www.migreurop.org](http://www.migreurop.org)
- > Open Access  
<http://www.openaccessnow.eu>
- > International Detention Coalition  
<http://idcoalition.org/>
- > Global detention project  
[www.globaldetentionproject.org/](http://www.globaldetentionproject.org/)
- > Observatoire de l'Enfermement des Étrangers  
<http://observatoireenferment.blogspot.fr/>
- > Campagne du CIRE contre les centres de rétention  
<http://www.cire.be>

Ce projet est soutenu par le Programme Européen pour l'intégration et la migration (EPIM), une initiative conjointe des fondations du réseau européen des fondations.



*La seule responsabilité du contenu incombe aux auteur-e-s et peut ne pas refléter les positions de NEF, EPIM et des fondations partenaires.*

- > MIGREUROP RECENSE LES LIEUX D'ENFERMEMENT POUR ÉTRANGER-E-S EN EUROPE ET AU-DELÀ (cinquième édition).  
<http://www.migreurop.org/article2216.html>
- > ÉTRANGERS EN OUTRE-MER : UN DROIT EXCEPTIONNEL POUR UN ENFERMEMENT ORDINAIRE, MOM / OEE (2012).  
[http://www.gisti.org/IMG/pdf/hc\\_2013\\_outre-mer\\_mom-oe.pdf](http://www.gisti.org/IMG/pdf/hc_2013_outre-mer_mom-oe.pdf)
- > « RAPPORT DU MÉDIATEUR FÉDÉRAL BELGE SUR LES CENTRES FERMÉS (2009) »  
<http://www.federaalombudsman.be>
- > CHRONIQUES DE RÉTENTION : 2008-2010 LA CIMADE – ACTES SUD (2010).  
<http://www.cimade.org/>
- > TÉMOIGNAGES SUR LE SITE DE RUE89 (2013).  
<http://blogs.rue89.com/histoires-de-retention>
- > « DES SANS-PAPIERS TÉMOIGNENT. FEU AU CENTRE DE RÉTENTION », témoignages de personnes retenues au CRA de Vincennes (2008).  
<http://editionslibertalia.com/Feu-au-centre-de-retention.html>
- > « HORIZON FERMÉ », un livre de Mathieu Bietlot, Espace des libertés (2009).
- > « LA GUERRE AUX FRONTIÈRES », un film de Didier Seynave (2012).
- > « ILLÉGAL », un film d'Olivier Masset-Depasse (2010).
- > « VOL SPÉCIAL », un film de Fernand Melgar (2012).
- > « DES CLANDESTINS À LA MER », une bande dessinée de Pie Tshibanda et Tchibemba, HCR (2010).
- > « IMMIGRANTS », une bande dessinée collective dirigée par Christophe Dabitch, aux Editions Futuropolis (2010).

## MIGREUROP

Migreurop est un réseau d'associations, de militant-e-s et de chercheur-euse-s originaires de plusieurs pays de l'Union européenne, d'Afrique Subsaharienne, du Maghreb et du Proche-Orient, dont l'objectif est d'identifier, faire connaître, dénoncer les politiques européennes de mise à l'écart des migrant-e-s (enfermement, expulsions, externalisation des contrôles migratoires) jugé-e-s indésirables sur le territoire européen ainsi que leurs conséquences sur les pays du Sud. Le réseau a l'originalité de mettre en synergie le travail d'acteurs du Nord et du Sud afin d'avoir une vision et une analyse partagée de ces processus, en particulier sur les dimensions d'externalisation des politiques de gestion des flux migratoires, l'enfermement des migrant-e-s, et le renforcement de la sécurisation des frontières.

Migreurop sensibilise à ces questions par la mise en place de campagnes, d'un travail cartographique et photographique ou encore via des rencontres internationales annuelles afin d'élaborer de stratégies communes pour décrypter et lutter contre les politiques et les processus violant les droits des migrant-e-s.

## LA NOTE DE *migreurop*

ADRESSE POSTALE: CICP  
21<sup>TER</sup>, RUE VOLTAIRE 75011 PARIS

**LETTRE D'INFORMATION N° 02**

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**  
Olivier Clochard

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**  
Simon Mazurelle

**CONTRIBUTEUR-TRICE-S**  
Lydie Arbogast, Anna Billard,  
Laure Blondel, Alessandra  
Capodanno, Marie Charles,  
Olivier Clochard, Marine  
De Haas, Mathilde Mariette,  
Sara Prestianni, Claire Rodier,  
Anna Sibley, Louise Tassin.

[WWW.MIGREUROP.ORG](http://WWW.MIGREUROP.ORG)